



## Contestation paiement carte bleue

Par **Ben7791**, le **14/04/2017** à **20:43**

bonjour,

Mon conjoint a contesté des dépenses faites en lignes avec sa carte bleu. Il m'avait autorisé à les faire à l'époque et j'ai continué. Maintenant, il est parti avec une autre femme. Et il a contesté ces dépenses en ligne.

Vais-je devoir prouver ma bonne foi.

Je pensai que c'était une dispute de plus pas une rupture. J'ai utiliser le soutien psychologique en ligne wengo. Étant inquiète de son absence de nouvelle. Je ne voyais pas cela comme une utilisation frauduleuse. On a toujours tous partagé. Nos codes de carte bleu, etc....

que dois-je faire ?

Merci

Par **morobar**, le **15/04/2017** à **08:23**

Bonjour,

[citation]Vais-je devoir prouver ma bonne foi. [/citation]

oui.

[citation] On a toujours tous partagé. Nos codes de carte bleu, etc.... [/citation]

Ce n'est pas votre conjoint, mais votre compagnon, copain...la solidarité du couple marié n'existe pas, et vous serez contrainte certainement à prendre en charge les débits.

AU mieux, et au pire poursuivie pour utilisation frauduleuse de cet instrument de paiement.

Par **Visiteur**, le **15/04/2017** à **19:30**

bonjour,  
un code secret utilisé sans l'accord de la personne est une utilisation frauduleuse.